

**Monsieur Jean-Michel Blanquer**  
**Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 Paris Cedex**

**À Ploërmel, le 18 décembre 2018.**

**Objet : Les langues régionales dans le baccalauréat 2021.**

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons votre attention concernant la réforme du baccalauréat, qui réduit considérablement les voies permettant de passer une épreuve de langue régionale.

En effet, la réforme ne prévoit plus de bonification pour les langues régionales alors qu'elle serait maintenue pour les langues anciennes avec un coefficient très attractif, ce qui permet d'inciter les lycéens à suivre ces options.

Par ailleurs, à la lecture de l'article 3 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020, il ne serait plus possible de se présenter en candidat libre pour passer une épreuve du baccalauréat en langue régionale.

Pourtant aujourd'hui, les candidats qui ont déjà une maîtrise de la langue, qui sont issus de lycées dans lesquels il n'y a pas d'enseignement en langue régionale ou qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu prendre une langue régionale en option ou auprès du Centre national d'enseignement à distance peuvent passer une telle épreuve. Nous vous joignons au présent courrier un tableau comparatif créé par la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc (FELCO) à propos de votre réforme.

Nous souhaiterions donc savoir si vous envisagez une valorisation égale des langues régionales aux langues anciennes et la possibilité de passer, en candidat libre, des épreuves de langue régionale au baccalauréat.

Persuadé de toute l'attention que vous porterez à cette requête, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de notre haute considération.

**Anne Blanc, députée de l'Aveyron**  
**Yannick Kerlogot, député des Côtes-d'Armor**  
**Paul Molac, député du Morbihan**